



## Facturation Assainissement : Mensualisation en 2023

### Plus pratique, plus facile !

Pour faciliter vos démarches, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire vous propose le règlement de votre facture d'assainissement par mensualisation à partir de 2023.

En choisissant le règlement mensuel de vos factures par prélèvement automatique, vous recevrez un échéancier basé sur votre consommation de l'année précédente précisant la date et le montant des prélèvements mensuels étalés sur 8 mois.

À l'issue de la relève de votre compteur, vous recevrez votre facture de solde calculée sur votre consommation réelle.

Pour bénéficier de cette mensualisation, il vous suffit de prendre contact avec le service assainissement à l'adresse ci-dessous.

#### **CONTACT :**

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Service facturation assainissement

2 rue des germines

45190 BEAUGENCY

☎ : 02 38 44 59 35

✉ : [assainissement@ccterresduvalde Loire.fr](mailto:assainissement@ccterresduvalde Loire.fr)